

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 23 mars 2016**  
**CO 021 DE**

Page 1/1

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 50  
Présents : 51  
Votants : 44

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Bruno ROBERT donne pouvoir à Gérard BOUDIER.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Olivier LECOQ, Jacques GRANGEREAU.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Raphaël GAGNEUR, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Marie-Christine CHANOIS, Anne CHARLET, Hervé CORON, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Nelly BUYS, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BOUDIER

Convocation faite le : 10 mars 2016

**Objet : Ecole de Musique / Annulation d'un titre.**

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 8 mars 2016 ;

VU la note de synthèse n°4/23.03.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué aux Finances et Affaires Générales relatif à l'annulation d'un titre pour l'Ecole de Musique ;

CONSIDERANT que l'annulation proposée concerne le titre 199 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 correspondant à l'inscription de Mademoiselle MATHEY Maelly en formation musicale pour un montant global de 100€ ;

ATTENDU qu'après vérification, le Directeur de l'Ecole de Musique a fait savoir que cette personne ne figurait pas dans les effectifs de l'école pour l'année scolaire 2015-2016 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'annuler le titre n°199 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 d'un montant de 100€ concernant Mademoiselle MATHEY Maelly.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,

Jean François GAILLARD

